



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 55679

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de développer les soins palliatifs, en établissement comme à domicile. À l'évidence, la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie a constitué une avancée significative en ce sens, mais il semblerait que des efforts restent à faire dans la formation de personnel qualifié ou disponible notamment dans le cadre du maintien à domicile. Il souhaite connaître les actions que le Gouvernement entend poursuivre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55679

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7183

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)